

## **Recrutements dans le cadre de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon**

**Rapporteur : M. le Président**

<b>AVIS</b>			
<b>Commission n°1</b>		<b>Bureau</b>	
séance du 05/07/02	favorable	séance du 12/07/02	favorable

### **I) NOTE LIMINAIRE :**

La Communauté d'Agglomération s'est dotée depuis un an de services aptes à répondre aux besoins prioritaires identifiés. Les transports notamment sont aujourd'hui structurés ; d'autres services sont en cours de constitution, tel que le développement économique.

La CAGB est en évolution structurelle considérable et permanente. Il convient par conséquent, à la fois d'anticiper les besoins, au moins pour l'année à venir, et par ailleurs de résoudre quelques questions à court terme.

L'anticipation des besoins est indispensable pour les fonctions de maîtrise d'ouvrage, objet principal du rapport qui suit. La cellule maîtrise d'ouvrage proposée peut se concevoir en deux étapes, en mettant en place rapidement les moyens de suivre les projets déjà validés et urgents, puis en laissant une marge possible pour une deuxième étape de montée en charge.

### **II) CONTEXTE DE RECRUTEMENT**

En l'état actuel, et au cours des derniers mois, la CAGB s'est régulièrement positionnée comme maître d'ouvrage sur des opérations importantes et il y a tout lieu de penser que d'autres opérations dans l'avenir viendront accroître le dispositif engagé.

Il convient donc de s'interroger sur la définition de "la Maîtrise d'Ouvrage CAGB" qu'il est utile et urgent de mettre en place et des modalités de réalisation qui conditionnent en grande partie le succès de l'initiative.

Le principe consiste à assister le maître d'ouvrage dans l'élaboration et le suivi de ses opérations à la fois en termes administratif, technique et financier.

Cette obligation d'assumer notre rôle de maître d'ouvrage sera assortie d'une externalisation des prestations en résultant par l'appui technique des services de la Ville de Besançon ou d'opérateurs privés.

#### **1) LISTE DES OPERATIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE CAGB**

- ✓ **Voirie et infrastructures :**
  - Entrée Est, (Palente, Marnières, Port Arthur, Piscine)

- Voirie des zones d'activités,
  - Voirie transports (TCSP) et pôles d'échanges,
  - Parcs relais,
  - Point d'arrêt bus et car ; ville et périphérie,
  - Doubs navigable (appontement, halte et relais nautique),
  - Plate- formes industrielles et zone d'activités,
  - Aires des gens du voyage,
  - Déchetteries,
  - Friches industrielles,
  - Divers (recherche foncière SDIS )
- ✓ **Bâtiments :**
- Maison des Microtechniques,
  - Locaux CAGB,
  - Entretien bâtiment CTB,
  - Station de distribution gaz pour bus CTB
  - Usine d'incinération,
  - Capitainerie,
  - Equipements culturels et sportifs

## 2) OBLIGATIONS DU MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage est la personne publique pour laquelle l'ouvrage est construit. Responsable principal de l'ouvrage, il remplit dans ce rôle une fonction d'intérêt général dont il ne peut se démettre.

- Il s'assure de la faisabilité et de l'opportunité de l'opération,
- Il détermine la localisation et définit le programme de l'ouvrage,
- Il arrête l'enveloppe financière,
- Il assure le financement,
- Il choisit le processus de réalisation de l'ouvrage,
- Il arrête les modalités de consultation,
- Il conclut les contrats (études et exécution des travaux).

## III) MOYENS AFFECTES A LA MAITRISE D'OUVRAGE

Cette proposition identifie la création de cinq nouveaux postes :

- ✓ Un poste de catégorie A (cadre d'emploi des attachés ou ingénieurs territoriaux), responsable de service (avec une expérience en maîtrise d'ouvrage et assistance à maîtrise d'ouvrage)
- ✓ Un poste de catégorie B (cadre d'emploi des techniciens territoriaux), chargé des opérations bâtiment
- ✓ Un poste de catégorie B (cadre d'emploi des contrôleurs de travaux (\*) ou des techniciens territoriaux), chargé des études et travaux
- ✓ Un poste de catégorie C (cadre d'emploi des agents d'entretien ou agents techniques ou agents de maîtrise), chargé du dessin et de la cartographie
- ✓ Un poste de catégorie C (cadre d'emploi des agents ou adjoints administratifs), secrétaire

Les postes ainsi définis permettraient d'assurer des missions liées au pilotage et à la coordination des projets ainsi qu'à la conduite d'opérations.

Le principe sera d'opérer une assistance générale à caractère administratif, financier et technique d'une opération d'aménagement ou de bâtiment.

(\*) le régime indemnitaire de ce cadre d'emploi récemment créé sera à mettre en place

Le dispositif est complété par un déploiement minimum d'assistance technique assurant de la conception et du suivi de travaux notamment pour les petites opérations de voirie liées à l'aménagement constant du réseau de transport en commun et en soutien technique et graphique complémentaire à la conduite d'opérations.

Le principe mis en avant est de s'octroyer en priorité les services de Bureaux d'Etudes privés ou publics assurant la maîtrise d'œuvre par le biais de marchés publics et de s'attacher les services de la Ville de Besançon par convention dès lors que les opérations projetées sont géographiquement situées exclusivement sur son territoire communal. Le dispositif de délégation de mandat peut également être privilégié notamment dans le cadre de l'aménagement de certaines zones d'activités ou d'opérations de bâtiments importantes ou complexes.

#### **IV) PHASAGE DE RECRUTEMENT**

Si la création de cinq postes liés à la mise en place d'un soutien technico - administratif des opérations sous maîtrise d'ouvrage CAGB semble indispensable, la montée en charge des missions rattachées à chaque profil de poste ne se fait quant à elle que progressivement.

La possibilité d'un recrutement en deux phases peut donc être envisagée. Il est décomposé de la façon suivante :

##### **Phase 1 :**

- Recrutement d'un poste de catégorie A « Attaché ou Ingénieur territorial, » chargé notamment de la coordination des tâches, de l'animation des commissions, de la répartition et de la gestion transversale des missions, la formulation de la commande, le cadrage de la production. Sa connaissance du milieu des collectivités et des techniques de construction ou d'aménagement fait que ce profil de poste peut raisonnablement prétendre à assurer dans un premier temps, la conduite d'opérations de bâtiment,
- Recrutement d'un poste de catégorie B « technicien territorial ou contrôleur de travaux » assurant notamment des missions partielles de projet avec l'appui d'outil de CAO, de rédaction de pièces techniques et de contrôle des travaux en collaboration avec les conducteurs d'opérations « voirie et infrastructures » et ultérieurement « bâtiment » ,
- Recrutement d'un poste de catégorie C « agent ou adjoint administratif » assurant notamment les missions de secrétariat, de suivi financier lié aux opérations, de suivi administratif et de gestion des divers domaines, du soutien administratif et comptable lié à la gestion ultérieure des opérations en AP/CP,

## **Phase 2 :**

- recrutement d'un poste de catégorie B «Technicien territorial» qui apportera le soutien à l'ingénieur pour la conduite d'opérations de bâtiment en entretien, réhabilitation ou opérations neuves,
- Recrutement d'un poste de catégorie C « grade d'agent d'entretien, ou agent technique ou agent de maîtrise » avec une fonction de dessinateur» assurant notamment la production de documents graphiques d'aide à la décision, la cartographie, le dessin assisté par ordinateur, une présence sur le terrain dans le cadre d'accompagnement partiel à la surveillance de travaux.

## **V) CALENDRIER ET COUT**

Le calendrier pourrait être le suivant :

- Commission Finances - Personnel : 4 juillet 2002
- Bureau : 12 juillet 2002
- Conseil Communautaire : 6 septembre 2002
- Annonces : 16 septembre 2002
- Jury : fin octobre 2002
- 1<sup>ère</sup> phase : recrutement : début février 2003
- 2<sup>ème</sup> phase : recrutement : fin d'année 2003 - début d'année 2004

Le coût total prévisionnel de ces recrutements (rémunérations + charges patronales) s'élèverait à : 213 500 euros pour une année complète.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- décide la création d'un poste de catégorie A, de deux postes de catégorie B et de deux postes de catégorie C concernant l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon selon les conditions, le phasage et le calendrier déterminés ci-dessus.
- autorise Monsieur le Président à engager les procédures, à signer toute pièce à intervenir dans ce cadre et à inscrire au budget des dépenses ou à prélever sur les dépenses imprévues les crédits nécessaires au paiement des traitements, charges patronales et frais divers consécutifs à ces recrutements et à ces modifications
- décide la modification de la liste des emplois permanents en conséquence

Pour extrait conforme,

Le Président